

# Opération Maliko : Le Colonel-major Daouda TRAORE nouveau commandant

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

VENDREDI 2 FÉVRIER 2024

# 1518

# Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION



## Retrait du Mali de la CEDEAO

## Le PM prêche sans convaincre les opérateurs économiques



Vœux de nouvel an à la presse :  
Gouagnon réitère le soutien de l'URD à la transition



Soutien aux FAMA :  
L'AEEM organise un don de sang

# Dengue

Maladie causée par un virus du genre *Flavivirus*, transmis par la piqûre du moustique femelle appelé *Aedes aegypti*

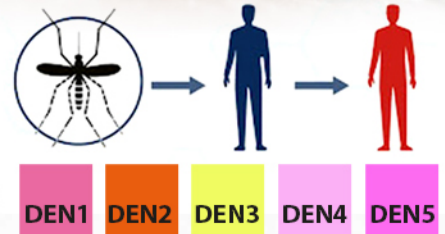


## CAUSES

Piqûre du moustique femelle *Aedes aegypti*



**5** sérotypes du virus de la dengue



## SYMPTÔMES

Temps d'incubation :  
4 à 10 jours après la piqûre



### DENGUE CLASSIQUE

- Fièvre élevée (de 38°C à 40°C)
- Maux de tête
- Fatigue
- Douleurs dans le corps
- Forte fatigue
- Eruption cutanée (rash)
- Douleur derrière les yeux
- Douleurs musculaires et articulaires
- Nausées et vomissements
- Taches rouges sur le corps
- Douleurs abdominales (surtout chez les enfants)
- Durée : 2 à 7 jours

### DENGUE HÉMORRAGIQUE OU DENGUE SÉVÈRE

- Symptômes de la dengue classique
- Intenses maux de ventre ou douleurs abdominales
- Agitation ou léthargie (somnolence)
- Vomissements qui persistent, avec ou sans présence de sang
- Cyanose
- Soit excessive et bouche sèche
- Difficultés respiratoires
- Pouls rapide ou faible
- Hépatomégalie douloureuses
- Extrémités froides, peau pale, froide et humide
- Chute de tension (hypotension)
- Saignements de nez, des gencives ou sous la peau
- Taches rouges sur la peau

## TRAITEMENTS & VACCIN



Un vaccin est disponible\*



Paracétamol



Repos



Anti-inflammatoire



**ATTENTION : n'utilisez pas de médicaments à base d'acide acétylsalicylique (Aspirine)**

## BONS CONSEILS & PRÉVENTION



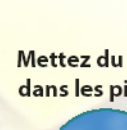
Consultez toujours un médecin en cas de dengue



Faites vous vacciner contre la dengue\*



Éviter l'eau stagnante



Mettez du chlore dans les piscines



Utilisez un spray anti-moustique

\*Le vaccin est disponible dans certains pays, mais réservé aux personnes déjà infectées par la maladie



MALIKILÉ Sensibilisation

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

P.16



P.21



P.31



## / Une /

Retrait du Mali de la CEDEAO :  
Le PM prêche sans convaincre les opérateurs économiques

P.4

## / Breves /

Centre médico-chirurgical de la garnison de Kati : Cessé Komé fait parler son cœur  
Hausse des factures d'EDM-SA : La stupeur des chefs de famille  
Lettre à Grand-Père : L'éducation au lieu des impôts  
Pour des propos anticonstitutionnels : Le CDM demande la dissolution de la CMAS

P.16

P.17

P.18

P.19

## / Actualité /

MALI : La HAC suspend la chaîne France 2  
Soutien aux FAMA : L'AEEM organise un don de sang  
Opération Maliko : Le Colonel-major Daouda TRAORE nouveau commandant

P.21

P.25

P.27

## / Politique /

Vœux de nouvel an à la presse :  
Gouagnon réitère le soutien de l'URD à la transition  
Retrait du Mali de la CEDEAO : Les impacts  
Audience à Koulouba : Bamako et Ankara renforcent leurs liens diplomatiques

P.30

P.31

P.35

## / Culture & Société /

Dossier festival sur le Niger/industrie culturelle : La preuve par Ségou !  
Mamou Daffé : La foi et la vision

P.37

P.38

## / International /

Au cœur des grottes : À la découverte des mystères de la troisième plus longue grotte du monde  
«Le pouvoir en question : Quel jeu joue-t-il réellement ?»

P.39

P.43

## / Sport /

CAN/Cote d'Ivoire 2023 :  
Une première phase éblouissante

P.44

## Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Edité par la Société Agence Malienne de Presse et d'Informations  
[AMPI]

Siège: Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass –  
Faladié (Bamako – Mali)

Email: ampikile@gmail.com

Site Web: www.malikile.com

Contacts: +223 70 44 22 23

- **Gérant:** Moctar Sow
- **Redacteur en Chef:** .....
- **Rédaction Générale:** Moctar Sow, Karamako B. KEITA, Ibrahim Sanogo, Yama Diallo, Malick wogo, Maffenin Diarra, Bokoum Abdoul Momini, Binadja Doumbia, Samba Moussa LY journaliste correspondant à Dakar
- **Service Commercial:** Youssef Diarra
- **Secrétariat:** Fatou SISSOKO



## Retrait du Mali de la CEDEAO

### Le PM prêche sans convaincre

### les opérateurs économiques

La rencontre entre le Premier ministre Choguel Kokalla Maïga et les opérateurs économiques, à la suite du retrait du Mali de la CEDEAO avait des airs plutôt lugubres que galvanisants. En effet, le spectacle que présentait ce jour ce mercredi 31 janvier la salle du CICB aux 2/3 vides était peu réjouissant : c'étaient des visages renfrognés, une voix tremblotante, quelques mines patibulaires des

discours polis et courtois sans le moindre engagement de ceux qui faisaient face ou étaient aux côtés du Premier ministre. L'évènement d'ailleurs était plus dans les absences que dans la salle. Étaient aux abonnés absents le ministre de l'Économie et des Finances, celui de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, sans compter ceux de la Défense et de la Sécurité.

Le Premier ministre lui-même, ne semblait pas être dans ses meilleurs jours tant l'absence d'affluence dans la salle contrastait avec le battage médiatique qui avait annoncé ce qui devait être un évènement.

Face donc à une salle clairsemée, Choguel Kokalla Maïga a déroulé ce qui est désormais une antienne voire une récitation apprise par



cœur : « la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a brillé par son manque d'empathie, de solidarité et de vision stratégique », face au terrorisme auquel sont confrontés les trois Etats, pourtant dignes de protection pour les Etats de la côte ouest ; progressivement, la CEDEAO est devenue une menace pour nos pays, car son dessein lugubre consistait clairement à mettre à genoux nos pays, à susciter des remous sociopolitiques, à provoquer des changements politiques, bref l'effondrement de nos Etats, pour satisfaire les intérêts de puissances étrangères, de puissances extracommunautaires et extra-africaines connues comme étant des sponsors notoires du terrorisme au Sahel ; l'organisation s'est éloignée de ce noble idéal alors que le Mali est la mère de la CEDEAO. En cas de difficultés, la maman est la dernière à laisser tomber son enfant. Mais si la fille

veut tuer sa maman, celle-ci se cherche ; les réunions de la CEDEAO (se tenaient) en l'absence des Etats concernés, les menaces sans raisons, les sanctions injustes et inefficaces, l'embargo injuste, illégal et illégitime sur le peuple nigérien, ont semé ainsi un doute sérieux sur son autonomie d'action vis-à-vis de puissances étrangères ».

C'est pourquoi, les Présidents Traoré, Goïta et Tiani, « prenant toutes leurs responsabilités devant l'histoire et répondant aux attentes, préoccupations et aspirations de leurs populations, ont décidé, en toute souveraineté, du retrait sans délai du Burkina Faso, du Mali et du Niger » de la CEDEAO. Une décision « mûrement réfléchie ».

Les opérateurs économiques, qui n'étaient pas venus à un meeting politique voulaient plutôt savoir quelles étaient les préconisations du gouvernement pour minimiser

les inconvénients de la décision et le cas échéant quels étaient ses avantages.

La réponse donnée fût un modèle de vacuité « Le retrait de la CEDEAO permettra au Mali de définir des politiques commerciales optimales et plus avantageuses, d'avoir la liberté de décisions au plan politique et économique, de nouer et signer des accords bilatéraux et multilatéraux. Les Etats de l'AES doivent mutualiser leurs intelligences et leurs ressources car toutes les grandes nations se sont construites dans la douleur. Nous sommes à cette étape de notre nation. Nous gagnerons cette bataille de souveraineté, in sha'Allah avec l'engagement de toutes et de tous ».

Enfin a-t-il dit, le « Conseil des ministres extraordinaire tenu la veille, a décidé de mettre en place un comité de pilotage de haut ni-

veau pour exploiter cette décision comme une opportunité de développement, de plus de croissance économique, de paix, de stabilité et de réaffirmation de la souveraineté ».

En réponse, le président du Conseil National du Patronat Malien a re-

mercié le gouvernement pour son invitation, salué les militaires à l'occasion de la fête de l'armée, indiqué au détour d'une phrase que les opérateurs économiques n'ont été associés à rien [Monsieur le Premier ministre, nous avons appris, la décision du retrait du Mali de la CEDEAO, le dimanche dernier,

à la télévision nationale] et pris acte de la décision tout en promettant son examen minutieux.

Le président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali, Mandiou Simpara, intervenant est allé dans le même sens.

### Lire Discours du Président du CNPM, Mossadeck Bally en encadré.



**E**xcellence, Monsieur le Premier Ministre,

Mesdames, Messieurs les membres du Gouvernement, Messieurs, les Présidents des Chambres consulaires, Mesdames, Messieurs, les Chefs d'entreprises,

Mesdames, Messieurs, les repré-

sentants de la société civile,

Au nom du secteur privé malien, je tiens à vous adresser nos remerciements pour l'invitation qui nous a été faite. Cette rencontre, dont l'objet porte sur le retrait du Mali, du Burkina Faso et du Niger de notre organisation commune, la CEDEAO, est d'une importance stratégique et historique pour

l'avenir de notre pays.

Aussi, nous saisissons cette occasion, pour saluer nos forces armées et de sécurité, qui ont été fêtées le 20 janvier dernier et qui se battent sans relâche et avec bravoure, pour faire avancer l'agenda sécuritaire.

Monsieur le Premier ministre,

nous avons appris, la décision du retrait du Mali de la CEDEAO, le dimanche dernier, à la télévision nationale.

Le secteur privé, en tant qu'acteur majeur de l'économie ma-

lienne, prend acte de cette décision politique, et présume, que nos décideurs politiques ont déjà bien analysé les enjeux, les conséquences économiques, et les avantages que le pays et sa population pourraient en tirer.

Les groupements professionnels membres du CNPM ont commencé à remonter à leur faitière leurs préoccupations et suggestions, qui feront l'objet d'un examen patient et minutieux par nos experts en la matière.



Le CNPM, en collaboration avec les autres faitières et les ordres professionnels, examinera et analysera, avec professionnalisme et attention, les conséquences de cette décision, et communiquera les conclusions de cette réflexion au gouvernement dans un proche délai.

Nous, acteurs du secteur privé, réaffirmons notre disponibilité à travailler avec le Gouvernement pour préserver et densifier le tissu économique de notre pays, afin de poursuivre la création de richesses et surtout d'emplois pour notre jeunesse, qui constitue 70% de notre population.

Dieu veille sur notre pays et guide ses enfants vers la paix, la prospérité et le mieux vivre ensemble.

Je vous remercie.

**Mossadeck BALLY**

Bamako, le 31 Janvier 2024

■ Moctar Sow

**malikile.com**

LE QUOTIDIEN D'INFORMATION, DE COMMUNICATION, CULTURELLE ET DE PUBLIQUITE

La première Plateforme de Distribution de communiqués et de relation médias et bien d'autres services ! \*



SALON DES  
**MEDIAS**  
DU MALI

**3** EME  
ÉDITION



DU 09 AU 12 MAI  
**2024**

l o a d i n g . . .



## ■ Présidence de la République du Mali



Koulouba | 30 janvier 2024 | #Décoration

Décoration : Des agents du Secrétariat Général de la Présidence à l'honneur

Le Secrétaire général de la présidence de la République du Mali, Dr Alfousseyni DIAWARA, a présidé, le mardi 30 janvier 2024, la cérémonie de remise de décoration aux personnels du Secrétariat général de la présidence. Cet événement a été marqué par la présence de l'ensemble des membres du Secrétariat, du Directeur administratif et financier, ainsi que de nombreux invités de marque.

Les décorations décernées lors de cette cérémonie étaient de deux ordres : le grade de Chevalier de l'ordre national et celui du Mérite national avec effigie Lion debout. Plusieurs personnels ont été honorés lors de cette journée mémorable.

Saidou Pona SANGARE, porte-parole des récipiendaires, dans son discours de remerciement, a souligné le grand honneur que représente la réception de ces distinctions émanant de l'État. Il a qualifié cette recon-

naissance comme une preuve du mérite exceptionnel des récipiendaires au service de la République, avant d'exhorter ses collègues à redoubler d'engagement dans l'accomplissement de leurs devoirs quotidiens.

Ces médailles, symboles d'excellence, découlent du leadership visionnaire du Colonel Assimi GOÏTA. Le porte-parole des récipiendaires a salué plusieurs initiatives mises en place par les autorités de la transition, notamment le dispositif politique et diplomatique, la montée en puissance de l'armée malienne, la lutte contre la corruption, l'annonce du dialogue inter-malien, et le retrait du Mali de la CEDEAO.

Ces distinctions, bien au-delà d'être une simple reconnaissance, constituent également une interpellation à continuer à mériter de la nation. M. SANGARE a insisté sur la nécessité de défendre les valeurs chères au Mali, particulièrement dans le cadre du programme Mali Kura.

Les récipiendaires, témoignant de leur appréciation pour la collaboration fructueuse avec le Secrétariat général et le Chef de l'État, ont renouvelé leur engagement indéfectible à contribuer au bien-être et à la prospérité du Mali.



## ■ Primature du Mali



LE PREMIER MINISTRE, DR CHOQUEL KOKALLA MAÏGA, A PROPOS DU RETRAIT DES ETATS MEMBRES DE L'ALLIANCE DES ETATS DU SAHEL (AES) DE LA CEDEAO :

«LA CEDEAO EST DEVENUE UNE MENACE POUR NOS PAYS, CAR SON DESSEIN LUGUBRE CONSISTAIT A PROVOQUER L'EFFONDREMENT DE NOS ETATS POUR SATISFAIRE LES INTERETS DE PUISSANCES ETRANGERES, SPONSORS NOTOIRES DU TERRORISME».

Le Premier ministre, Dr Choguel Kokalla Maïga, a initié, ce mercredi 31 janvier 2024 au Centre international de conférences de Bamako (CICB), une rencontre avec les organisations professionnelles et les faïtières du secteur privé, représentées notamment par le Conseil national du patronat du Mali (CNPM), la Chambre de commerce et d'industrie du Mali (CCIM) et l'Organisation patronale des industriels (OPI). C'était en présence de plusieurs membres du gouvernement dont le ministre de l'Industrie et du Commerce, Moussa Alassane Diallo.

Deux principaux faits marquants de l'actualité étaient à l'ordre du jour des échanges. Le premier avait trait au retrait simultané du Mali, du Burkina Faso et du Niger, membres de l'Alliance des Etats du Sahel (AES), de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Une Communauté qui «a brillé par son manque d'empathie, de solidarité et de vision stratégique», face au terrorisme auquel sont confrontés les trois Etats, pourtant «digues de protection pour les Etats de la côte ouest».

Le Chef du gouvernement a résumé sa pensée ainsi : «Progressivement, la CEDEAO est devenue une menace pour nos pays, car son dessein lugubre consistait clairement à mettre à genoux nos pays, à susciter des remous sociopolitiques, à provoquer des changements politiques, bref l'effondrement de nos Etats, pour satisfaire les intérêts de puissances étrangères, de puissances extracommunautaires et extra-africaines connues comme étant des sponsors notoires du terrorisme au Sahel».

Pourtant, le Mali est à la base de la création de la CEDEAO en 1975 au nom de l'idéal de l'intégration et du panafricanisme. Hélas, l'organisation «s'est éloignée de ce noble idéal...», a déclaré le Premier ministre avant d'ajouter : «Le Mali est la mère de la CEDEAO. En cas

de difficultés, la maman est la dernière à laisser tomber son enfant. Mais si la fille veut tuer sa maman, celle-ci se cherche».

Choguel Kokalla Maïga a donné plusieurs justifications au retrait dont les réunions de la CEDEAO en l'absence des Etats concernés, les menaces sans raisons, les sanctions injustes et inefficaces, l'embargo injuste, illégal et illégitime sur le peuple nigérien, semant ainsi un «doute sérieux sur son autonomie d'action vis-à-vis de puissances étrangères». Une accumulation d'actes inamicaux qui «a rendu inévitable le retrait des Etats qui subissaient au quotidien l'injustice, l'acharnement et l'hostilité d'une organisation à l'avènement de laquelle ils ont contribué».

C'est pourquoi, les Présidents Traoré, Goïta et Tiani, «prenant toutes leurs responsabilités devant l'histoire et répondant aux attentes, préoccupations et aspirations de leurs populations, ont décidé, en toute souveraineté, du retrait sans délai du Burkina Faso, du Mali et du Niger» de la CEDEAO. Une décision qui, «mûrement réfléchie et prise en toute responsabilité, se justifie par les dérives qui, chaque jour, ont conduit un peu plus l'Organisation à s'éloigner des idéaux de ses pères fondateurs et du panafricanisme qui est notre boussole ici au Mali».

Le retrait de la CEDEAO permettra au Mali de définir des politiques commerciales optimales et plus avantageuses, d'avoir la liberté de décisions au plan politique et économique, de nouer et signer des accords bilatéraux et multilatéraux, a assuré Choguel Kokalla Maïga qui a appelé les Etats de l'AES à mutualiser leurs intelligences et leurs ressources.

Le Premier ministre a appelé les Maliens, les Nigériens et les Burkinabè à rester confiants : «Toutes les grandes nations se sont construites dans la douleur. Nous sommes à cette étape de notre nation. Nous gagnerons cette bataille de souveraineté, in sha'Allah avec l'engagement de toutes et de tous». Pour minorer les impacts négatifs éventuels du retrait, il a été décidé, en Conseil des ministres extraordinaire le 29 janvier, de mettre en place un comité de pilotage de haut niveau pour exploiter cette décision comme une opportunité de développement, de plus de croissance économique, de paix, de stabilité et de réaffirmation de la souveraineté.

Le Premier ministre a salué la contribution exceptionnelle des opérateurs économiques qui n'ont ménagé aucun effort pendant l'embargo subi par le Mali : «Si

notre pays a pu tenir, c'est grâce à vous. Si notre pays continue à être résilient, c'est aussi grâce au dynamisme et à l'engagement de son secteur privé». Il les a enfin rassurés : l'AES compte plus de 70 millions d'habitants en 2022 et son poids économique est important avec des échanges conséquents entre les trois États qui restent membres de l'UEMOA. A ce titre, ils bénéficient de la liberté de circulation au sein de l'organisation et de l'accès à la mer.

Le deuxième sujet de l'ordre du jour concernait la fin de l'Accord pour la paix et la réconciliation de 2015 issu du processus d'Alger dont le gouvernement a dû constater, le 25 janvier 2024, l'inapplicabilité et la caducité après un long et lourd investissement politique et financier, une patience à toute épreuve.

La première justification a trait à la mauvaise foi manifeste des mouvements signataires de l'Accord, qui s'en sont écartés et éloignés depuis fort longtemps, rendant sa mise en œuvre quasi-impossible. «Ils se sont négativement illustrés, à travers des actes de provocation et de belligérance, comme cela a été constaté pendant tout le processus de retrait de la MINUSMA des emprises que les forces des Nations Unies occupaient dans le Nord ...». L'attaque barbare du bateau Tombouctou, perpétrée sur des centaines de civils, en est une des douloureuses preuves.

La deuxième justification a trait au comportement de l'Algérie, chef de file de la Médiation internationale, «qui a sapé sa crédibilité et son autorité de médiateur impartial dans la gestion d'une série d'actes». Parmi ces actes, il y a «l'accueil sans concertation ou notification préalable» par le Président algérien, de citoyens maliens subversifs et de citoyens maliens poursuivis par la justice malienne pour actes de terrorisme ; l'existence en Algérie de bureaux de représentation de certains groupes signataires devenus des terroristes ; la volonté de l'Algérie de maintenir le régime de sanctions de l'ONU contre le Mali.

Ces agissements «ont pris la forme d'ingérence intolérable dans les affaires intérieures du Mali et d'actes aussi hostiles qu'inamicaux, incompatibles avec les usages diplomatiques et avec l'esprit des relations de fraternité et de bon voisinage». Cependant, même si l'Algérie est sortie de son rôle de médiateur, le Premier ministre reste lucide : «Nous faisons la distinction entre les errements actuels du gouvernement algérien et les liens séculaires d'amitié, de fraternité et de bon voisi-

nage qui lient les peuples frères maliens et algériens».

Il a aussi rappelé que la mise en œuvre «intelligente» de l'Accord se concrétisera par la mise en place du Comité de pilotage chargé de la préparation et de l'organisation du Dialogue inter-Maliens, et ce, afin d'éliminer les racines des conflits communautaires et inter-communautaires.

Les présidents du CNPM, Mossadeck Bally, et de la CCIM, Mandjou Simpara, ont pris acte du retrait du Mali de la CEDEAO et promis d'accompagner le gouvernement.

**CCRP.**



## ■ Malick Konate



Le drapeau du partenaire russe flotte aux côtés de ceux des états de l'AES sur le podium de la mobilisation générale de Kayes.  
#Bèki\_Takè #CEDEAO

**Cp: Kayes Infos**



## ■ Malick Konate



Bamako : La mobilisation du CDM en réponse à l'appel du gouvernement pour soutenir la décision de retrait du Mali de la #CEDEAO.

#Bèki\_Takè #AES



## ■ Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Ind. Hôtelière et du Tourisme



Ouverture officielle ce soir de Ségou Art, Festival sur le Niger sous la présidence du Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Choguel Kokalla MAIGA.

En attendant la cérémonie officielle, prévue à 16h, le ministre de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Andogoly GUINDO, est arrivé ce matin dans la Cité des Balanzans. A son arrivée, il a été accueilli par les responsables des services techniques régionaux et les autorités administratives et politiques de la région.

Rappelons que cette 20ème édition de Ségou Art, Festival sur le Niger se déroulera sur plusieurs sites de la ville de Ségou du jeudi 30 janvier au 04 février 2024.



## ■ Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Ind. Hôtelière et du Tourisme



20E EDITION DE LA FOIRE DE SEGOU.

Le Chef de Cabinet du Ministère de l'Artisanat de la Culture de l'Hôtelière et du Tourisme préside la cérémonie d'ouverture

Chaque année, le Festival sur le Niger attire des visiteurs du monde entier pour célébrer la richesse culturelle et artistique du Mali. Un des temps forts de la célébration de Ségou art festival sur le Niger est l'ouverture de la Foire artisanale et agricole, un marché dynamique où l'art et la créativité s'entremêlent pour offrir une expérience immersive.

Pour cette 20<sup>ème</sup> édition du festival, le Chef de Cabinet du Ministère de l'Artisanat de la Culture de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Yamoussa Fané, a procédé ce mercredi 31 janvier 2024, au nom du Ministre Andogoly Guindo, au lancement de ladite Foire, sur le Quai des Arts.

Pour la circonstance, le représentant du ministre Andogoly avait à ses côtés les représentants des gouverneurs des régions de Ségou et de Mopti, les maires des communes urbaines de Ségou et de Mopti, ville invitée d'honneur, le président de la Fondation Festival sur le Niger, Mamou Daffé, la coordinatrice de la Foire, de nombreux exposants et festivaliers.

Yamoussa Fané a rappelé la place de la Foire dans l'économie locale avant de mettre l'accent sur le soutien indéfectible des autorités de la République pour le développement des entreprises culturelles créatrices.

Il faut rappeler que la Foire artisanale du Festival sur le Niger sert de vitrine aux talents des artisans locaux et internationaux. Des stands colorés abritent une variété d'œuvres allant de l'art traditionnel malien aux créations contemporaines.

Après les discours, le Chef de Cabinet accompagné des deux maires a procédé à la coupure du ruban et à la visite des stands.



## Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Ind. Hôtelière et du Tourisme



### Ségou

La 20<sup>ème</sup> édition de Ségou Art, Festival sur le Niger s'ouvre demain, jeudi 1<sup>er</sup> février 2024 sous la présidence du Premier ministre, Chef du Gouvernement

En prélude à l'ouverture officielle de cette 20<sup>ème</sup> édition, le Chef de Cabinet du Ministère de l'Artisanat, de la Culture, de l'Industrie hôtelière et du Tourisme, Yamoussa FANE, procède cet après-midi à l'ouverture de la Foire de Ségou à partir de 16h00.

Le directoire du Festival est à pied d'œuvre par ailleurs pour une cérémonie bien réussie, en témoignent quelques images des installations sur les différents sites devant abriter cette édition de l'un des plus populaires des festivals urbains du Mali.



# COMMUNIQUÉ

## DIRECTION GÉNÉRALE



INSTITUT NATIONAL  
DE PREVOYANCE SOCIALE

La Direction Générale porte à la connaissance des pensionnés de l'INPS que l'objectif du contrôle physique est d'identifier les bénéficiaires de pensions afin d'éviter que des droits ne soient payés à des personnes non indiquées.

A cet effet, elle informe tous les bénéficiaires de pension que **l'absence du contrôle physique entraîne systématiquement la suspension des droits à partir de janvier 2024.**

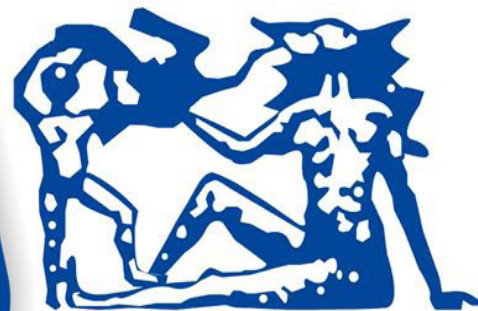
La Direction Générale sait compter sur votre bonne compréhension.

Bamako, le 03 janvier 2024

**La Direction Générale**

# COMMUNIQUÉ

N°2024-004/DG-INPS



INSTITUT NATIONAL  
DE PREVOYANCE SOCIALE

Le Directeur Général de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) informe les rentiers d'accident du Travail du District de Bamako, que l'INPS procédera à un **contrôle physique de tous les rentiers de Bamako**.

Le contrôle se déroulera dans toutes les Agences des Communes de l'INPS pour la période allant du **15 janvier au 24 janvier 2024**. Le contrôle concerne tous les modes de paiements (caisse, virement bancaire).

Les bénéficiaires doivent se munir des pièces suivantes :

- ***La pièce d'identité en cours de validité***
- ***Le carnet AT ou le N°AT***

La Direction Générale sait compter sur votre bonne compréhension.

Bamako, le 10 janvier 2024

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
**OUSMANE KARIM COULIBALY**  
Chevalier de l'Ordre National

## Centre médico-chirurgical de la garnison de Kati: Cessé Komé fait parler son cœur

Le bienfaiteur opérateur économique malien, Cessé Komé, reconstruit le Centre médico-chirurgical de la garnison des armées de Kati. L'infrastructure qui a désormais fière allure est dotée d'une maternité ultra-moderne.

Au bout de 8 mois de travaux, le Centre médico-chirurgical de la garnison militaire de Kati présente un beau visage depuis le 19 janvier 2024. Les bâtiments reconstruits et repeints accueillent une nouvelle maternité avec tout le confort et un centre de santé. La maternité est bâtie sur 700 m<sup>2</sup>, c'est un don de Cessé Komé. Elle comprend six salles de consultation et une pharmacie. En plus, d'un deuxième bâtiment d'hospitalisation comprenant 4 grandes salles, la maternité et un bloc d'intervention chirurgicale.

“Nul n'a le droit d'être heureux tout seul”, disait Raoul Follereau, appelé le Vagabond de la charité, qui a beaucoup lutté aux côtés des malades de la lèpre à travers le monde. Cessé Komé a fait sien cet adage en accompagnant l'État chaque fois que cela est nécessaire et

en venant en aide aux nécessiteux. L'opérateur économique malien opérant entre son pays d'origine et la Côte d'Ivoire (promoteur de la chaîne hôtelière Radisson Blu Collection et évoluant dans plusieurs autres domaines), a plusieurs fois fait œuvre utile pour les FAMa en contribuant à l'effort de guerre. Au moment de l'embargo, il avait même mis la main à la poche en venant en aide à l'État à hauteur de plus de 100 millions de F CFA.

La remise des équipements et des bâtiments rénovés a eu lieu le vendredi 19 janvier 2024, sous la présidence du chef d'État-major des armées, le général Oumar Diarra, en présence du représentant du donateur en la personne de Hamidou Sampy de Creacom-Afrique.

Le médecin colonel Issa Nafo Ouattara, directeur du Centre médico-chirurgical des armées de Kati, a procédé à la visite guidée après la coupure symbolique du ruban. Ce dernier s'est réjoui de la reconstruction du centre et salué Cessé Komé au nom de la hiérarchie militaire. Selon lui, la nouvelle maternité est au service des femmes des militaires aussi bien que de celles des civils.

La première femme à avoir accouché dans la nouvelle maternité a reçu une enveloppe symbolique du chef d'État-major des armées, le général Oumar Diarra.

**ADicko.**  
MALI TRIBUNE





## Hausse des factures d'EDM-SA: La stupeur des chefs de famille

**D**epuis un certain temps, la colère monte dans beaucoup de familles concernant la hausse des factures d'électricité distribuées par la Société Énergie du Mali (EDM-SA) à ses clients. De plus en plus, les factures sont gonflées alors que l'électricité se fait rare. Les chefs de famille ignorent l'origine de cette hausse.

Plus on en sait dans l'EDM-Gate, plus les coupures d'électricité se font récurrentes. Durant toute la semaine écoulée dans certaines communes, si on fait le décompte, la Société Énergie du Mali n'a fourni à ses clients que 4 h voire 5 h tout au plus d'électricité par jour. Juste le temps de recharger les batteries des téléphones et autres appareils électroniques. En cette période de Coupe d'Afrique des nations (CAN-Côte d'Ivoire 2023), impossible de suivre les matches même les jours où les Aigles du Mali montent sur le gazon.

Mais ce qui est déconcertant dans cette affaire et qui fait monter la moutarde au nez des chefs de famille, ce sont les gonflements des factures d'électricité qu'EDM-SA remet aux abonnés.

En dépit des coupures, il y a presque des mois et selon les témoignages recueillis de plusieurs chefs de famille,

les factures d'électricité ne baissent pas d'un iota et les crédits dans les compteurs prépayés s'évaporent littéralement. Cette situation vient attiser une fois de plus la grogne contre le fournisseur Énergie du Mali qui, au lieu de fournir de l'électricité à ses abonnés, leur fournit du noir.

«Par jour, on peut compter le nombre d'heures pendant lesquelles EDM nous fournit en termes d'électricité. Mais le hic, en plus de passer des heures voire des jours sans courant, les factures d'EDM ne changent point. J'ai fait la comparaison entre mes anciennes factures et les plus récentes, il n'y a pas de différence. La facture du mois de décembre frôle les 60 000 F CFA. Je ne comprends pas cette surfacturation», proteste Amadou Diarra, un chef de famille.

«Le comble, l'électricité se fait très rare. EDM ne nous donne le courant que la nuit vers 2 h ou 3 h du matin pour le couper dans la mi-journée. À cette heure, on ne peut rien faire, même regarder la télé. Je n'ai ni climatiseur, ni humidificateur, moins encore un réfrigérateur. Mais chaque mois je constate que la facture d'électricité est gonflée. Pour ce mois-ci, la facture est de 40 000 F CFA. Énergie du Mali nous fait payer ce qu'on n'a pas consommé. C'est inadmissible pour moi», martèle un autre chef de famille, la voix nouée par la colère.

**Ousmane Mahamane**  
MALI TRIBUNE

ce sans taxe		0	0	
		40 541		40 541
541	Taxes	0		
Période de validité du 27/03/2020 au 29/04/2020		Montant de la facture si paiement par chèque		40 541
		Timbre payé sur Etat		240
		Montant de la facture si paiement espèce		40 781
Payable avant le 16/06/2020 Le non paiement à la date d'échéance entraîne la suspension sans autre préavis. La reprise ne surviendra qu'après règlement des sommes dues avec les frais de poursuite en sus.				
ADAMA COULIBALY				

## Lettre à Grand-Père: L'éducation au lieu des impôts

**L**a prochaine fois, cher grand-père, l'éducation plus que les impôts ! Oui grand-père, des grandes écoles, des hautes études et des livres de vie. Oui la prochaine fois, cher grand-père, nous allons mettre tout le paquet, à ce que tout le monde aille à l'école. Que tout le monde ait droit à des grandes facultés, des grandes universités pour des études de haute qualité.

Oui grand-père, nous devrions comprendre aujourd'hui que la plus grande sécurité, la meilleure stabilité et la plus forte assurance, c'est d'avoir une très bonne ressource humaine, partout dans le pays. L'accès à l'éducation, à l'instruction, au savoir et à la science, ne doit plus être une question de privilège géographique, d'une région à une autre. Ni de famille, mais un droit.

Oui grand-père, les recettes douanières, les mines, les impôts et taxes tiennent un pays, mais le vrai développement viendra de la tête bien faite des ressources humaines. Oui grand-père, il faut bien penser à la moule qui façonnera nos ressources humaines. Que l'élite soit le faiseur de l'être. Que l'élite enseigne. Point !

Oui grand-père, que Bamako, Sikasso, Kayes, Tombouctou et Kidal aient les mêmes droits et les mêmes devoirs. Qu'à Ségou, aussi bien qu'à Koulikoro et Gao, on naisse, grandisse, étudie, accède à la fonction publique sans jamais venir à Bamako, même pour enlever une dent. Qu'on fasse biologie en terminale et médecine à l'univer-

sité et qu'on soigne sans jamais voir la capitale.

Qu'à la place de ceux qui prennent des kalachnikovs partout au Mali aujourd'hui et contre le Mali, que nous ayons des enfants qui rêvent d'avocats, de médecins, de directeurs et de ministres. Que nous ayons des jeunes qui, au lieu de la charia, rêvent d'entrepreneuriat, de politique et de diplomatie. Partout au Mali. Dans toutes les régions !

Que nous ayons des hôpitaux, des grandes universités, une cour d'appel et des tribunaux, un aéroport et une gare sécurisée, dans toutes les régions du Mali. Qu'aucune région n'en veuille à l'autre sur quoi que ce soit. Décentralisons l'éducation, la formation et la fonction publique. Donnons à tous les enfants du Mali leur droit en toute équité.

Si difficile est d'endoctriner un enfant de Faladié, impossible doit être pour cet enfant aussi d'Ogossago. C'est inadmissible qu'être né à Badalabougou soit automatiquement une porte vers l'entrepreneuriat alors qu'à Koro, l'enfant Peul s'envole pour l'application de la charia et que son semblable Dogon protège son village. C'est injuste !

Oui cher grand-père, l'esprit de la loi, la République, le contrat social entre autres, doivent être lus et compris. Les valeurs démocratiques ne doivent souffrir d'aucune contradiction. Les droits humains ne doivent connaître aucune injonction. Désormais, nous devons miser davantage sur l'éducation que sur les impôts. À mardi prochain pour ma 233ème lettre. Inch'Allah !

**Lettre de Koureichy**  
MALI TRIBUNE



## Pour des propos anticonstitutionnels Le CDM demande la dissolution de la CMAS

Le Collectif pour la Défense des Militaires (CDM) a récemment demandé la dissolution de la Coordination des Associations et Sympathisants de l'Imam Mahmoud Dicko (CMAS). Cette demande a été formulée dans une lettre déposée le 19 janvier 2024 auprès du Ministre d'État, Ministre de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, Abdoulaye Maïga. La lettre, signée par Younouss Soumaré, Président du CDM, met en avant des propos anticonstitutionnels tenus par le coordinateur général de la CMAS, Youssouf Daba Diawara.

L'animosité entre la CMAS de l'Imam Dicko et les soutiens de la Transition est de plus en plus palpable depuis la période de la «rectification». Cette tension s'est récemment manifestée par une lettre envoyée le 12 janvier 2024 par le CDM, un groupe de soutien à la Transition, informant le Ministre Abdoulaye Maïga que le coordinateur général de la CMAS avait tenu des propos anticonstitutionnels à l'encontre des autorités militaires de la Transition lors d'une interview diffusée sur Djoliba TV.

Dans sa correspondance, le CDM précise que Youssouf Daba Diawara a dénigré les autorités militaires de la Transition lors de cette interview télévisée. Le Président

du CDM souligne que ces propos, tenus le 6 décembre 2023, étaient anticonstitutionnels et pénaux vis-à-vis de la République du Mali.

Le Collectif pour la Défense des Militaires estime que si ces propos sont avérés, ils pourraient constituer une cause de dissolution de l'association CMAS devant un tribunal compétent. Cette demande de dissolution repose sur la gravité des propos tenus, considérés comme une atteinte à la Constitution et à la République du Mali.

Il convient de souligner que la CMAS de l'Imam Dicko et les soutiens de la Transition sont désormais en désaccord, marquant ainsi une rupture entre les deux parties qui étaient auparavant alliées.

Cette affaire souligne les tensions politiques et les divergences d'opinions qui existent au sein de la société malienne en période de transition. La dissolution de la CMAS, si elle était prononcée, aurait un impact significatif sur la scène politique et sociale du pays.

Il reste à voir comment les autorités maliennes et les instances judiciaires traiteront cette demande de dissolution et quelles seront les conséquences pour l'Imam Mahmoud Dicko et la CMAS. Cette affaire reflète également les défis auxquels le Mali est confronté dans sa quête de stabilité politique et de consolidation démocratique.

**Fatou Sissoko**





## Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite (OCLEI) Lutte contre la corruption : Quels sont les rôles et attributions de l'OCLEI ?

**L'ordonnance n° 2015 – 032 P-RM du 23 septembre 2015, portant création de l'office centrale de lutte contre l'enrichissement illicite en ses articles 4, 6 et 7, définit les missions et attributions de l'OCLEI.**

**Article 4 :** L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite a pour mission de mettre en oeuvre l'ensemble des mesures de prévention, de contrôle et de lutte envisagées au plan national, sous régional, régional et international contre l'enrichissement illicite.

A ce titre, il est chargé :

- d'assurer, dans le respect des compétences propres à chacune des structures concernées, une coopération efficace et la concertation des autorités nationales, directement ou indirectement concernées par la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de prendre communication des déclarations de biens aux fins d'exploitation ;
- de recevoir également toutes autres informations utiles nécessaires à l'accomplissement de sa mission, notamment celles communiquées par les organes de contrôle et d'inspection ainsi que les officiers de police judiciaire ;
- de demander aux assujettis ainsi qu'à toute autre personne physique ou morale, la communication des informations détenues par eux et susceptibles d'enrichir les éléments justifiant la saisine des autorités judiciaires compétentes ;
- d'effectuer ou de faire effectuer des études périodiques sur l'évolution des techniques utilisées aux fins d'enrichissement illicite ;
- de centraliser les informations nécessaires à la détection et à la prévention des faits d'enrichissement illicite ;
- d'animer et de coordonner, en tant que de besoin, aux

niveaux national et international, les moyens d'investigations dont disposent les administrations ou services pour la recherche des infractions induisant des obligations de déclaration ;

- d'émettre un avis sur la mise en oeuvre de la politique de l'Etat en matière de lutte contre l'enrichissement illicite et de proposer toutes réformes nécessaires au renforcement de l'efficacité de la lutte contre l'enrichissement illicite ;
- de susciter et de promouvoir au sein des institutions et des organismes publics et parapublics des mécanismes destinés à prévenir, détecter et faire réprimer l'enrichissement illicite ;
- d'évaluer périodiquement l'impact des stratégies et les performances atteintes ;
- de recommander toutes réformes, législative, réglementaire ou administrative, tendant à promouvoir la bonne gouvernance, y compris dans les transactions commerciales internationales ;
- de recevoir les réclamations, dénonciations et plaintes des personnes physiques ou morales se rapportant à des faits d'enrichissements illicites ;

**Article 6 :** Il entretient des relations de coopération avec les organismes nationaux et internationaux similaires intervenant dans le domaine de la lutte contre l'enrichissement illicite.

**Article 7 :** L'Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite adresse un rapport annuel d'évaluation des activités liées à la prévention et à la répression de l'enrichissement illicite au Président de la République.

## MALI

## La HAC suspend la chaîne France 2



**L**e jeudi 1er février 2024, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali a publié un communiqué annonçant le retrait de la chaîne de télévision FRANCE 2 des bouquets des distributeurs autorisés au Mali.

Cette décision des autorités maliennes fait suite à la diffusion, dans son journal télévisé du 20 janvier 2024, d'un reportage sur la situation sécuritaire au Mali après le départ de la Force Barkhane. Dans sa note, la HAC estime que ce reportage a délibérément sorti certains événements de leur contexte pour justifier la présence de la Force Barkhane sur le sol malien. De plus, l'organisme gouver-

nemental estime que le reportage a largement utilisé des images d'attaques contre des cibles civiles, notamment le bateau TOMBOUCTOU, en tant qu'acte terroriste sans aucune compassion pour les victimes civiles, présentant cela comme une conséquence du départ de ladite force. La HAC considère également que tout au long de ce reportage, il y a une apologie du terrorisme en mentionnant la puissance de feu des Groupes Armés Terroristes par rapport aux FAMa. Enfin, la HAC affirme dans son communiqué que nulle part dans ce reportage, il n'est fait mention d'une version officielle des FAMAs ni d'un avis d'une autorité publique quelconque. En revanche,

le reportage contient des réactions de citoyens maliens trouvées sur divers réseaux sociaux sans aucune authentification pour évaluer les conséquences du départ de la Force Barkhane sur la sécurité au Mali.

En tenant compte de toutes ces remarques, la HAC a donc décidé de retirer la chaîne de télévision FRANCE 2 des bouquets de tous les distributeurs de services de radiodiffusion sonore ou télévisuelle autorisés au Mali pour une période de quatre (4) mois. La HAC précise dans son communiqué que cette décision prend effet à compter du 30 janvier 2023.

**Lire en encadré la décision de la HAC**

PRIMATURE  
 -----  
 HAUTE AUTORITE DE  
 LA COMMUNICATION  
 -----



REPUBLIQUE DU MALI  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 -----

LE PRESIDENT

*Handwritten mark*

000072 2024/P-HAC

TOUS DISTRIBUTEURS DE SERVICES AUDIOVISUELS  
 - BAMAKO -

**Objet :** Retrait de services de la TV FRANCE 2 de vos bouquets.

Messieurs,

Suite à la délibération du Collège des membres de la Haute Autorité de la Communication (HAC) en date du 30 janvier 2024, il a été décidé de retirer de vos bouquets les services de la Télévision FRANCE 2, pour quatre (4) mois dès réception de la présente.

Cette décision fait suite aux manquements graves à l'éthique et à la déontologie du journaliste, décelés dans l'élément présenté sous le titre de « Décryptage », dans le JT du 20 janvier 2024 de la télévision FRANCE 2. Lesdits manquements se résument entre autres au manque d'équilibre de l'information et à l'apologie du territoire en vue de démoraliser les troupes et les populations.

A cet effet, je vous invite à mettre en application, dès réception la décision susvisée, conformément aux disposition de l'article 41 du Décret n°2016-0715/P-RM du 14 septembre 2016 fixant le cahier des charges des entreprises de diffusion et de distribution de programme qui stipule que : « *L'opérateur de diffusion et/ou le distributeur de services doit immédiatement suspendre la diffusion d'un service de radiodiffusion étranger si la HAC le lui enjoint* ».

Je vous salue et vous remercie des dispositions utiles que vous voudriez bien faire prendre pour l'application correcte de ladite décision.

**Ampliations :**

Original.....	01
SP.....	01/P. Suivi
AMRTP.....	01/P. Exécution
Tous Distributeurs.....	10/P. Exécution
GR/Bko.....	01/P. Infos
Archives.....	01



Bamako, le 21 JAN 2024

Le Président,

Gaoussou COULIBALY  
*Officier de l'Ordre National*

PRIMATURE  
 \*\*\*\*\*  
 HAUTE AUTORITE DE  
 LA COMMUNICATION  
 \*\*\*\*\*

REPUBLIQUE DU MALI  
 Un Peuple - Un But - Une Foi  
 \*\*\*\*\*



**DECISION N° 2024.000034/P-HAC**  
 PORTANT RETRAIT DE SERVICES DE LA TV FRANCE 2 DES BOUQUETS DES  
 DISTRIBUTEURS AUTORISES AU MALI

**LE COLLEGE DE LA HAUTE AUTORITE DE LA  
 COMMUNICATION**

- Vu la Constitution ;  
 Vu la Charte de la Transition ;  
 Vu la Loi 2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;  
 Vu la Loi n° 2012-19 du 12 Mars 2012 relative aux services privés de communication audiovisuelle en son article 48, alinéa 2 ;  
 Vu l'Ordonnance n° 2014-06/P-RM du 21 Janvier 2014, modifiée et ratifiée par la Loi n° 2015-018 du 04 Juin 2015, portant création de la Haute Autorité de la Communication ;  
 Vu le Décret n°2016-0715/P-RM du 14 septembre 2016 fixant le cahier des charges des entreprises de diffusion et de distribution de programme en son article 41 ;  
 Vu le Décret n°2016-0626/P-RM du 25 Août 2016 déterminant les conditions de mise en œuvre des sanctions non pénales prononcées par la Haute Autorité de la Communication ;  
 Vu le Règlement intérieur de la Haute Autorité de la Communication ;
- Considérant que la TV FRANCE 2 dans son JT du 20 janvier 2024, a diffusé un reportage sur la situation sécuritaire au Mali après le départ de la Force Barkhane ;
  - Considérant que dans ce reportage, sont délibérément sortis de leur contexte et à dessein certains événements pour justifier l'utilité nécessaire de la présence de la Force Barkhane sur le sol malien ;

- Considérant que le reportage s'est largement servi des images d'attaque des objectifs civils, notamment le Bateau TOMBOUCTOU constituant un acte terroriste par essence et sans la moindre compassion pour les victimes essentiellement civiles, comme une résultante du départ de ladite force ;
- Considérant que tout le long de l'élément incriminé, on constate une apologie du terrorisme en faisant mention de la puissance de feu des Groupes Armés Terroristes par rapport aux FAMAs ;
- Considérant que nulle part dans l'élément incriminé, il n'est fait mention ni d'une version officielle des FAMAs, ni un avis d'une autorité publique quelconque, mais de réactions de citoyens maliens et piqués sur divers réseaux sociaux sans aucune authentification pour se prononcer sur les conséquences du départ de la Force Barkhane sur la sécurité au Mali,

Vu la délibération du Collège des Membres en date du 25 janvier 2024,

### **DECIDE :**

**Article 1er :** Les services de la TV FRANCE 2 sont retirés des bouquets de tous les distributeurs de services de radiodiffusion sonore ou télévisuelle autorisés au Mali pour une période de quatre (4) mois.

**Article 2 :** La Haute Autorité de la Communication et tous autres services techniques de l'Etat sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente.

**Article 3 :** La présente décision qui prend effet pour compter de sa date de signature sera communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 30 JAN 2024

Le Président



**Issouf COULIBALY**

*Officier de l'Ordre National*



## Soutien aux FAMa : L'AEEM organise un don de sang



Photo DIRPA

**U**n don de sang en soutien aux Forces Armées maliennes a été organisé le jeudi 1er février 2024 par le Comité AEEM de la rive gauche, dans la cour du Lycée Ba Aminata DIALLO. Cet événement a été présidé par Mme Mahachiata BENGALY, proviseur du lycée, en présence du représentant du Comité AEEM de la rive gauche de Bamako et de plusieurs élèves.

L'objectif de ce don de sang était d'apporter un soutien concret aux

Forces de Défense et de Sécurité du Mali. Grâce à la mobilisation des élèves et du personnel du lycée, 50 poches de sang ont été collectées. Mme Mahachiata BENGALY, proviseur du Lycée Ba Aminata DIALLO, a exprimé sa gratitude envers les forces militaires pour leur sacrifice dans l'accomplissement de leurs missions régaliennes. Elle souligne que ce don de sang effectué au Centre National de Transfusion Sanguin (CNTS) est une façon de venir en aide aux Forces de Défense et de

Sécurité, qui peuvent en avoir besoin à tout moment.

Pour Mme Mahachiata BENGALY, ce geste de solidarité envers les militaires est une manière de magnifier leur engagement constant pour préserver l'intégrité du territoire national. Elle s'est déclarée très satisfaite de la mobilisation des élèves de son lycée en réponse à cet appel. Selon elle, si le Comité AEEM de la rive gauche n'a pas les moyens financiers pour soutenir les FAMa,



offrir son sang est la moindre des choses qu'il puisse faire.

Ibrahim DIAWARA, membre du bureau de la coordination nationale de l'AEEM, considère ce don de sang comme un acte de générosité et de reconnaissance envers les membres des Forces de Défense et de Sécurité blessés sur le terrain. Il souligne que ce partenariat entre le comité AEEM et la Direction de l'Académie d'Enseignement de la rive gauche a permis de collecter 50 poches de

sang au profit des FAMA.

Madjé Bibata KONÉ, élève et donatrice, exprime sa fierté d'avoir volontairement donné son sang aux vaillants militaires blessés dans la défense de la patrie. Elle appelle tous les élèves du Mali à suivre cette initiative de secours aux militaires.

Ce don de sang organisé par l'AEEM de la rive gauche du Mali témoigne de la solidarité et du soutien des élèves envers les Forces de Défense

et de Sécurité. Il s'agit d'une façon concrète de contribuer à sauvegarder l'intégrité du territoire national et de reconnaître le sacrifice des militaires blessés dans l'exercice de leurs fonctions. Cet acte de générosité de la part des élèves et du personnel du Lycée Ba Aminata DIALLO est un exemple de solidarité et de reconnaissance envers les Forces Armées maliennes.

■ Arouna Sidibé

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

## Opération Maliko

# Le Colonel-major Daouda TRAORE nouveau commandant



**U**n nouveau commandant a été nommé pour l'Opération «Maliko» dans la région Est du Mali. Le Colonel-major Daouda TRAORE de la Garde Nationale du Mali a pris la relève du Colonel-major Makan Alassane DIARRA lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 31 janvier 2024 au Camp Firhoun AG ALINÇAR de Gao.

La passation de commandement a été conduite par le Général Kéba SANGARE, Chef d'État-major Géné-

ral Adjoint des Armées, en présence du Gouverneur de la Région de Gao, le Général Moussa TRAORE, ainsi que de nombreuses autorités administratives, coutumières et des chefs de services de la Région Militaire n°1.

La cérémonie a été marquée par une revue des troupes, la passation de témoin, la remise d'un cadeau de reconnaissance au Commandant sortant par le Gouverneur, un défilé militaire et un cocktail.

Le Colonel-major Daouda TRAORE est diplômé de l'École Militaire Interarmes de Koulikoro. Depuis sa sortie de l'EMIA en 1997, il a progressé dans les rangs de l'armée, passant du grade de Lieutenant en 1999 à celui de Colonel-major en 2023. Tout au long de sa carrière, il a occupé plusieurs postes importants, tels que Chef de Section, Commandant de compagnie d'unité méhariste, Officier d'État-major et Commandant de différentes zones de défense.

Sur le plan de la formation militaire, le Colonel-major Daouda TRAORE a suivi plusieurs cours, dont un Master 2 en Stratégie Défense, Sécurité, Gestion des Conflits et des catastrophes à l'université de Yaoundé II en 2015-2016.

Sa nomination en tant que Commandant du Théâtre-Est de l'Opération «Maliko» témoigne de sa vaste expérience et de ses compétences dans le domaine militaire. La nomination d'un nouveau commandant est un événement important pour l'armée malienne et pour l'Opération «Maliko» qui vise à assurer la sécurité dans la région. Le Colonel-major Daouda TRAORE est un officier militaire qui a participé à plusieurs opérations, notamment l'Opération «Benkan» au Mali et en Mauritanie, l'Opération «Assalam-l» en 2004 dans le nord du pays, l'Opération «Soutoura» en 2008 dans le sud du pays, l'Opération «Djiguitoumou» en 2010 dans le nord du pays, et la Mission des Observateurs Militaires des Nations Unies au Libéria en 2011. En 2013, il a également participé à l'Opération «Maliba».

En reconnaissance de ses mérites,

le Colonel-major Daouda TRAORE a été décoré de la Médaille de l'Ordre National en 2022.

Quant au Colonel-major Makan Alasane DIARRA, il était le Commandant du Poste de Commandement Interarmes Théâtre-Est de l'Opération «Maliko» avant le Colonel-major Daouda TRAORE. Après 13 mois de service, il a exprimé sa gratitude envers le personnel du PCIAT Est pour leurs efforts. Il s'est dit fier d'avoir accompli les missions qui lui avaient été confiées par les plus hautes autorités du pays. Il a également encouragé les Forces Armées Maliennes (FAMA) à soutenir son successeur afin d'assurer le bon déroulement de l'Opération «Maliko», soulignant que l'administration est une continuité. Il a également salué la résilience de la population de Gao, qui a réussi à surmonter les obstacles tout en soutenant les FAMA dans leurs missions de sécurisation des personnes et de leurs biens dans le secteur Est de l'Opération «Maliko».

Le Colonel-major Daouda TRAORE, qui a pris la relève du Colonel-major Makan Alasane DIARRA en tant que Commandant du Poste de Commandement Interarmes Théâtre-Est, a

exprimé sa gratitude envers son prédécesseur pour le travail accompli. Il a déclaré qu'il s'efforcera de consolider les acquis et de poursuivre la mission de protection des personnes et de leurs biens sur l'ensemble du territoire national. Il a souligné que la sécurité était une priorité et a exhorté les FAMA à rester unies et vigilantes pour éviter toute surprise de la part des ennemis. Il a également souligné l'importance d'une bonne collaboration entre les FAMA et les populations locales dans la lutte contre le terrorisme, affirmant que sans leur soutien, il serait difficile d'atteindre les objectifs fixés.

Le Colonel-major Daouda TRAORE est un officier militaire qui a participé à plusieurs opérations et qui a été décoré de la Médaille de l'Ordre National. Il a récemment pris le commandement du Poste de Commandement Interarmes Théâtre-Est de l'Opération «Maliko» et a exprimé sa volonté de consolider les acquis, de garantir la sécurité et de renforcer la collaboration entre les FAMA et les populations locales.

■ Karamoko B Keita

Abonnez-vous à votre journal numérique

# Malikilé

pour recevoir les dernières informations

Whatsapp: 70 44 22 23 - Mail: @gmail.com

Site: www.malikile.com



**Aidez-nous à lutter  
contre le Terrorisme  
Contactez le Centre  
d'appel « DÈMÉSÔ »**



**80001120  
80001122**



**+223 98-17-36-45  
+223 98-17-36-75**



**HALTE AU  
TERRORISME  
AU MALI**

## Vœux de nouvel an à la presse : Gouagnon réitère le soutien de l'URD à la transition



Le président de l'Union pour la République et la Démocratie (URD), l'honorable Gouagnon Coulibaly, a respecté la tradition le 31 janvier 2024 en présentant ses vœux de nouvel an à la presse à la Maison de la Presse. Cet événement s'est déroulé en présence de la crème de la presse malienne, ainsi que des responsables, des militantes, militants et sympathisants de l'URD.

Dans son discours d'introduction, le président de l'URD, l'honorable Gouagnon Coulibaly, a rendu un vibrant hommage à Younoussi Touré et Soumaïla Cissé, qui ont toujours témoigné d'un profond respect envers la presse et ses acteurs. Après ce devoir de mémoire, au nom de l'URD et en son nom propre, il a présenté ses vœux de santé, de bonheur, de prospérité et de succès personnels et professionnels à

l'ensemble de la presse malienne. Il a également souhaité que l'année 2024 soit celle de la paix, de la cohésion, de la réconciliation, de la stabilité, de la souveraineté véritablement retrouvée et consolidée, ainsi qu'une année de prospérité pour le Mali.

Gouagnon Coulibaly a rappelé que l'Union pour la République et la Démocratie (URD) s'est engagée sincèrement, constamment et de manière constructive dans l'accompagnement de la transition en cours dans notre pays depuis son avènement. Cette position est en parfaite cohérence avec le combat patriotique et responsable que nous avons mené de 2013 à 2020 pour l'avènement d'une meilleure gouvernance de l'État dans notre pays. Il a également souligné que la Transition a fait des réformes politiques

et institutionnelles une priorité, qui constituent pour nous la base indispensable de la renaissance du Mali et le début d'un nouveau Mali plus juste et prospère. L'année 2023 a également été marquée par la mise en œuvre de réformes politiques et institutionnelles majeures, notamment par l'adoption d'une nouvelle Constitution par référendum le 18 juin 2023 et sa promulgation par le Président de la Transition, le Colonel Assimi Goïta, le 22 juillet 2023. Cette étape consacre ainsi la naissance de la 4ème République du Mali. Confiant dans les choix de son parti, l'URD, le président Gouagnon Coulibaly a réitéré ses vives félicitations aux autorités de la Transition, en particulier au Chef de l'État, le Colonel Assimi Goïta, et au Conseil National de Transition (CNT) à travers son Président, le Colonel Malick Diaw, pour tous les

efforts entrepris et en cours afin de réussir le chantier de la Refondation de l'État du Mali, du Nouveau Mali. Malgré les efforts en cours, nous devons tous reconnaître que les défis demeurent immenses et les attentes sont nombreuses, certaines étant prioritaires. Pour y parvenir, nous devons, au-delà des considérations personnelles, nous sentir concernés par ces défis et donc œuvrer à la réussite de la Transition dans notre pays. En dépit des affres du terrorisme et du complot international auxquels notre pays fait face, dans le classement de 2023

au niveau mondial, nous sommes classés avant 67 pays sur 180, a-t-il souligné. Il a également félicité les autorités du Mali, du Burkina Faso et du Niger pour la création de l'Alliance des États du Sahel (AES).

En retour, le représentant du président de la maison de la presse, Mahamadou Talata Maïga, a salué et remercié le président de l'URD, l'honorable Gouagnon Coulibaly, pour le respect de la tradition. Il a également mis en avant la constance de l'URD sur l'échiquier national. Au nom de toute la presse malienne, il a formulé des vœux de bonheur,

de prospérité et de succès à tous les militants et sympathisants de l'URD. Que l'année 2024 soit une année de réussite, de cohésion sociale et surtout de paix. Il a souligné que la presse malienne jouera un rôle essentiel dans la refondation de notre pays. Il a regretté les saccages du temple de la liberté d'expression en 2023 et a invité les professionnels des médias à s'engager dans le professionnalisme pour préserver la liberté d'expression.

**Ibrahim Sanogo avec Mamadou Komina (Stagiaire)**

## Retrait du Mali de la CEDEAO

### Les impacts



**L**e Mali, en tant que membre fondateur de la Communauté Économique des États de

l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), a récemment pris la décision souveraine de se retirer de cette organisation.

Cette décision a des conséquences importantes sur les relations économiques, commerciales et financières

du pays. Cependant, étant donné que le Mali fait toujours partie de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA), certains effets économiques pourraient être atténués.

Dans cet article, nous examinerons les différents aspects liés au retrait du Mali de la CEDEAO et évaluerons les avantages et les inconvénients potentiels. Nous examinerons également les recommandations à formuler aux plus hautes autorités du Mali.

### 1. La Convention TRIE:

La Convention A/P4/5/82 relative au transit routier inter-États des marchandises est une disposition importante pour le transit des marchan-

dises maliennes à travers les ports des pays membres de la CEDEAO. Le retrait de la CEDEAO signifie que le Mali perdrait cette facilitation du transit avec les pays côtiers de la CEDEAO. Cependant, il convient de noter que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 garantit le droit de transit international aux pays sans façade maritime. Par conséquent, de nouvelles bases bilatérales devraient être convenues entre les pays pour l'acheminement des marchandises du port de débarquement au bureau frontalier du Mali.

### 2. La Convention TIE:

Le retrait de la CEDEAO entraînerait la perte des avantages liés à

l'assurance des véhicules et à la carte brune CEDEAO. Cela soulève des questions sur le traitement futur des camions maliens en séjour dans les États voisins de la CEDEAO. Des discussions bilatérales devront probablement avoir lieu pour régler cette question.

### 3. Le Certificat d'origine CEDEAO:

Il existe deux catégories de certificats d'origine, à savoir le certificat d'origine UEMOA et le certificat d'origine CEDEAO. Le retrait du Mali de la CEDEAO pourrait entraîner des changements dans les procédures de certification d'origine pour les exportations maliennes vers les pays de la CEDEAO. Des ajustements





seront nécessaires pour s'adapter à cette nouvelle réalité.

le retrait du Mali de la CEDEAO aura certainement des répercussions sur les relations économiques, commerciales et financières du pays. Cependant, en tant que membre de l'UEMOA, le Mali peut bénéficier de certains avantages qui atténueront ces effets. Il est recommandé aux autorités maliennes de négocier des accords bilatéraux avec les pays de la CEDEAO pour faciliter le transit des marchandises, régler les questions d'assurance des véhicules et mettre en place de nouvelles procédures de certification d'origine. Ces mesures aideront à minimiser les inconvénients potentiels du retrait de la CE-

DEAO et à maintenir des relations économiques solides dans la région de l'Afrique de l'Ouest. Le retrait du Mali de la CEDEAO aurait plusieurs conséquences sur les relations commerciales, les droits de douane et la libre circulation des personnes, des biens et des services. Voici une analyse détaillée des différents points abordés dans votre requête :

1. Taxation préférentielle : Les produits bruts et les produits manufacturés ou suffisamment transformés par un État membre de la CEDEAO bénéficient actuellement d'une taxation préférentielle dans tous les États membres de la Communauté. En se retirant de la
2. Tarif douanier plus élevé : Si le Mali se retire de la CEDEAO, il devrait appliquer un tarif douanier plus élevé sur les matières premières et les marchandises acquises sur le marché intérieur de la CEDEAO. Cela aurait des répercussions sur les prix au Mali et sur le niveau de vie de

CEDEAO, le Mali perdrait cet avantage pour les exportations maliennes. Cela signifie que les produits maliens seraient soumis à des droits d'entrée dans l'espace CEDEAO, ce qui pourrait entraîner une augmentation des prix au Mali et avoir un impact sur le niveau de vie de la population malienne.



BBC NEWS | AFRIQUE

la population malienne. Cependant, cela pourrait également avoir un effet positif sur les recettes douanières du Mali.

3. Certificat d'origine UEMOA : Il n'est pas clair si le certificat d'origine UEMOA restera valable pour les huit pays membres de l'UEMOA en cas de retrait du Mali de la CEDEAO. Si tel est le cas, les relations commerciales resteront inchangées dans de nombreux domaines au sein de l'UEMOA.
4. Tarif extérieur commun (TEC) : Le retrait du Mali de la CEDEAO changerait ses relations commerciales avec le reste du monde en abandonnant les engagements pris par la CEDEAO à travers le TEC avec d'autres organisations régionales du reste du monde. Cela signifie que les importations pourraient connaître des changements de règles au niveau des pays d'importation pour le Mali, tout comme les exportations maliennes destinées aux pays tiers, y compris ceux de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZELECAF).
5. Projets communautaires : Le Mali pourrait connaître des conséquences sur l'état des routes au niveau des corridors régionaux en se retirant de la CEDEAO. En effet, la qualité des infrastructures de transport de marchandises dépendait parfois des projets régionaux de la CEDEAO.
6. Convention fiscale : Le retrait du Mali de la CEDEAO remettrait en cause les mesures de réciprocité,

d'abandon de la double imposition et de droit d'établissement dans certains domaines de la vie économique. Cela aurait un impact majeur sur les entreprises maliennes et les personnes physiques établies au sein de la CEDEAO, et vice-versa.

7. Transferts intracommunautaires : Les frais de transfert internationaux de fonds entre banques, lors de commandes de marchandises, pourraient être modifiés si le Mali se retire de la CEDEAO. Cela pourrait augmenter le coût des marchandises importées au Mali.
8. Libre circulation des personnes, des biens et des services : Le retrait du Mali de la CEDEAO aurait un impact sur la liberté de circulation des personnes, des biens et des services. Cela poserait un problème pour les ressortissants maliens qui souhaitent se déplacer avec leurs biens et services à travers l'Afrique de l'Ouest.

Le retrait du Mali de la CEDEAO aurait des conséquences significatives sur les relations commerciales, les droits de douane, les projets communautaires, les conventions fiscales, les transferts internationaux de fonds et la libre circulation des personnes, des biens et des services. Il est important de prendre en compte ces différents éléments lors de l'évaluation des avantages et des inconvénients potentiels d'un retrait de la CEDEAO pour le Mali.

La question des titres de voyage se pose pour les ressortissants maliens, étant donné que notre passe-

port est un document communautaire. Cependant, il est important de prendre en compte les conditions d'accès à l'étranger et la nécessité éventuelle d'un titre de séjour.

En ce qui concerne le retrait du Mali de la CEDEAO, cela aurait des implications économiques et commerciales significatives. D'un côté, cela pourrait conduire à une plus grande autonomie économique et commerciale, permettant au Mali de fixer ses propres impôts, droits et taxes sur son territoire national, renforçant ainsi la souveraineté économique du pays.

Cependant, il est important de noter que la configuration actuelle de l'économie malienne et les interactions commerciales avec les autres pays membres de la CEDEAO pourraient avoir des conséquences négatives pour les industriels, les agriculteurs, les commerçants et la population en général. Les droits de douane et la diminution du marché pour les produits d'exportation du Mali pourraient rendre ces secteurs moins compétitifs et entraîner des difficultés économiques.

Dans ce contexte, il est recommandé d'entamer des négociations bilatérales avec chaque pays partenaire réel ou potentiel afin de réduire les effets néfastes du retrait du Mali de la CEDEAO. Il est également essentiel que les pouvoirs publics et les plus hautes autorités veillent à l'approvisionnement adéquat et à moindre coût du Mali en évaluant correctement les tarifs douaniers applicables aux matières premières et aux produits de première nécessité à l'entrée du territoire malien.

**Karamoko B Keita**

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

## Audience à Koulouba

# Bamako et Ankara renforcent leurs liens diplomatiques



Le Président de la Transition, Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, Chef de l'État, a récemment reçu en audience le vice-ministre turc des Affaires étrangères chargé des relations avec l'Afrique et le Moyen-Orient. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la consolidation des liens entre le Mali et la Turquie. Le diplomate turc était porteur d'un message du Président Recep Tayyip ERDOGAN à son homologue malien, le Colonel Assimi GOÏTA.

Lors de cette audience, les discussions ont principalement porté sur deux sujets majeurs. Tout d'abord, la situation sécuritaire au Mali, sur laquelle le diplomate turc a félicité le Président GOÏTA pour les récents résultats obtenus sur le terrain. Les deux parties ont également évoqué la création de l'Alliance des États du Sahel (AES), une nouvelle entité regroupant le Burkina Faso, le Mali et le Niger. L'envoyé du Président turc a exprimé sa connaissance de l'évolution et des motivations qui

soutiennent cette initiative.

En plus des questions de sécurité, les domaines de coopération potentiels entre Bamako et Ankara ont été abordés. Il a été question de la signature prochaine d'accords dans le secteur privé, notamment en ce qui concerne la prévention de la double imposition et la protection des investissements. Le Vice-ministre turc des Affaires étrangères a souligné l'importance pour le Mali de mettre en place un mécanisme efficace pour



l'utilisation des ressources naturelles en vue du développement du pays.

Par ailleurs, Ahmet YILDIZ, le vice-ministre turc des Affaires étrangères, a également réitéré la volonté de son pays d'apporter son aide au Mali dans divers domaines. Il a mentionné la santé, l'éducation, le développement industriel, l'électricité, ainsi que l'augmentation des vols de la compagnie Turkish Airlines vers le Mali. Les aspects concrets de cette coopération seront précisés lors de la prochaine commission économique mixte entre les deux pays,

réunissant les ministres concernés.

Cette visite du vice-ministre turc des Affaires étrangères marque ainsi une étape importante dans le renforcement des relations diplomatiques entre le Mali et la Turquie. Les discussions fructueuses ont permis de mettre en lumière les opportunités de coopération et de souligner l'intérêt mutuel des deux pays à développer des partenariats dans divers secteurs.

La rencontre entre le Président de la Transition du Mali, Son Excellence le Colonel Assimi GOÏTA, et le vice-mi-

nistre turc des Affaires étrangères chargé des relations avec l'Afrique et le Moyen-Orient a été l'occasion de discuter de sujets tels que la situation sécuritaire au Mali, la création de l'Alliance des États du Sahel, ainsi que les domaines de coopération potentiels entre les deux pays. La visite du vice-ministre turc marque une étape importante dans le renforcement des relations diplomatiques entre le Mali et la Turquie, et ouvre la voie à de nouvelles opportunités de coopération dans différents secteurs.

**Fatou Sissoko**

[www.malikile.com](http://www.malikile.com)

# Dossier festival sur le Niger/industrie culturelle : La preuve par Ségou !

Le festival sur le Niger, un événement annuel majeur au Mali, se révèle être bien plus qu'une simple célébration artistique. Au fil des années, cet événement culturel a eu un impact significatif sur la promotion de la culture malienne et le développement de la ville de Ségou, en faisant de cette dernière une plaque tournante de la créativité et de l'échange culturel dans la région et au-delà de l'Afrique.



Le Festival sur le Niger a été lancé il y a 20 ans avec pour objectifs de célébrer la richesse culturelle du Mali, en mettant en avant la diversité de ses traditions, de sa musique, de sa danse et de son artisanat. Au fil du temps, l'événement est devenu une plateforme d'envergure nationale et internationale, attirant des artistes renommés, des intellectuels, des passionnés de culture et des touristes du monde entier.

L'un des aspects les plus marquants de cet événement est son rôle dans la promotion de la culture malienne. Chaque édition du Festival sur le Niger met en lumière les différentes facettes de la créativité malienne,

allant des performances musicales vibrantes aux expositions d'art traditionnel et contemporain. Les artistes locaux ont ainsi l'opportunité de présenter leur talent à un public plus large, favorisant ainsi la préservation et la diffusion des traditions culturelles.

En outre, le Festival sur le Niger a un impact économique positif sur la ville de Ségou. L'afflux de visiteurs pendant la période du festival stimule l'industrie touristique locale, créant des opportunités d'emploi temporaires et stimulant le secteur des petites entreprises. Les hôtels, restaurants, marchés d'artisanat l'habitant et autres commerces locaux bénéficient de cette affluence,

contribuant ainsi au développement économique de la région.

En parlant du développement de la ville, le Festival sur le Niger a également joué un rôle clé dans l'amélioration des infrastructures et des services publics à Ségou. Les autorités locales ont reconnu l'importance de l'événement et ont investi dans la modernisation de l'infrastructure routière, des installations d'accueil et d'autres services essentiels pour assurer le confort des visiteurs et des résidents locaux.

Le Festival sur le Niger va bien au-delà d'une simple célébration culturelle. Cet événement emblématique a réussi à positionner Sé-

gou comme un centre culturel incontournable au Mali, en Afrique et dans le monde favorisant la préservation des traditions tout en stimulant le développement économique de la ville. A travers la musique, la danse, l'art et la convivialité, le Fes-

tival sur le Niger continue de tisser des liens entre les communautés locales et internationales, créant ainsi un héritage culturel durable pour les générations futures.

On ne compte plus les mariages, les

opportunités d'études et de soins hors du Mali offerts à des Ségoiens grâce à des liens noués lors de ce festival !

**Alexis Kalambry**

## Mamou Daffé : La foi et la vision

**Ingénieur culturel, expert en gestion d'art et culture, Mamou Daffé fait partie d'une nouvelle génération de leaders sociaux dont l'une des missions clés est de concevoir des projets et des opérations locales à fort impact économique, culturel et social.**

**M**amou Daffe  
Fondateur du Festival sur le Niger, l'un des plus grands événements culturels et artistiques du Mali et de la sous-région, Mamou Daffé s'est fait remarquer, par la qualité et l'impact de ses initiatives, comme l'un des talentueux industriels du secteur culturel et créatif africain.

Passionné de culture, il a fondé le Centre Culturel Kôrè, un centre de référence régional, avec un centre de ressources spécialisé sur les questions de sauvegarde des expressions artistiques, d'art social et d'éducation à la citoyenneté.

Entrepreneur créatif notoire, ce féru des arts et de la culture a initié et dirigé plusieurs projets et initiatives dans le domaine de la culture et des arts. Parmi lesquels : l'Institut Kôrè des arts & métiers – Ikam Ségo, le Fonds africain pour la culture (ACF), l'Hôtel Savane, Smarts-Ségo (valorisation des produits locaux)...

Innovateur social et spécialiste de l'approche AMCC (Art et maaya pour le changement de comportement), il est le concepteur de l'Entrepreneuriat culturel maaya (ECM), le modèle entrepreneurial du Festival sur le Niger enseigné aujourd'hui dans le cadre d'un master en management culturel unique en Afrique de l'Ouest.

**Alexis Kalambry**

MALI TRIBUNE



## Au cœur des grottes

# À la découverte des mystères de la troisième plus longue grotte du monde



Un ancien dicton chinois dit qu'il y a un autre monde dans une grotte. Entrer dans une grotte, c'est entrer dans un autre monde, inconnu et mystérieux. L'explorer, c'est s'isoler du monde, mettre tous ses sens en éveil pour ne faire plus qu'un avec la nature. Le réseau des grottes de Shuanghedong est situé dans la province du Guizhou. On le surnomme «le royaume des grottes». Ce paysage karstique unique fait du Guizhou l'une des provinces qui compte le plus grand nombre de grottes au monde.

En 1988, les premières mesures du réseau des grottes de Shuanghedong ont été faites et sa longueur était de 11,9 kilomètres. Grâce aux

explorations des spéléologues, le réseau de Shuanghedong est devenu le plus long exploré de Chine en 2008 et d'Asie en 2018.

Les expéditions spéléologiques dans le réseau de Shuanghedong ont permis la découverte de merveilles géologiques telles que des chutes d'eau, des cristaux de gypse, de la célestine, ainsi qu'un grand nombre de fossiles et d'organismes vivants. Elles fournissent des informations riches et extrêmement précieuses pour la recherche scientifique.

La demande en personnes qualifiées a augmenté à mesure de l'avancement des découvertes dans le réseau des grottes de Shuanghedong.

En 2005, une formation bilingue chinois-français aux techniques de la spéléologie a été créée et est renouvelée chaque année. Ceux qui l'ont suivie constituent l'élite des spéléologues dans la grotte de Shuanghedong et même dans tout le pays.

La longueur du réseau souterrain exploré de Shuanghedong augmente petit à petit, de même que celle d'autres grottes dans le monde. De 2019 à 2023, le réseau exploré de Shuanghedong est passé du cinquième au troisième plus long du monde, confortant ainsi sa première place en Asie. Et les efforts se poursuivent.

Source : [cgtn.com](http://cgtn.com)





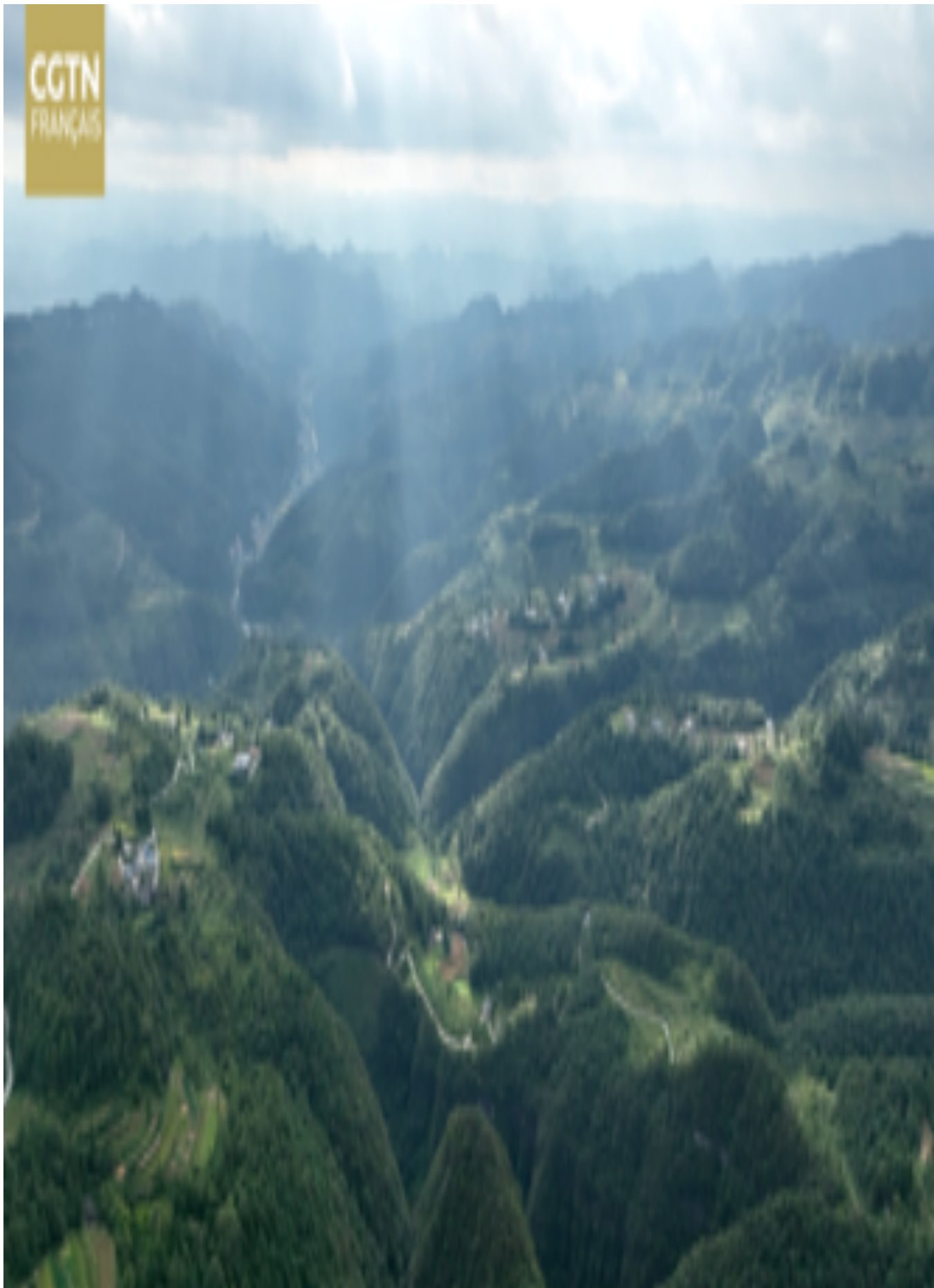


CGTN  
FRANÇAIS



CGTN  
FRANÇAIS

CGTN  
FRANÇAIS



## «Le pouvoir en question : Quel jeu joue-t-il réellement ?»



**D**ans un contexte où les arrestations, les abus de qualifications et les détentions arbitraires sont monnaie courante, il est légitime de se demander à quel jeu joue le pouvoir. En effet, ceux qui sont responsables de ces actes semblent bien connaître les dispositions du code de procédure pénale qui leur permettent de mettre en liberté d'office un détenu, sans que celui-ci ou ses avocats n'aient à formuler une demande en ce sens.

Cependant, il est important de rappeler aux prestidigitateurs de la justice que la demande sociale est claire et ne souffre d'aucune ambiguïté. Ce que réclame mon client,

Bassirou Diomaye Faye, et tous les Sénégalais arbitrairement détenus et séparés brutalement de leurs familles, c'est un non-lieu.

En effet, l'octroi d'une liberté provisoire ne constitue qu'un leurre de plus qui ne suffit pas à satisfaire les exigences de justice, de respect du droit à la sûreté des personnes, et de sécurité juridique des Sénégalais. Il est temps de mettre un terme à ces pratiques arbitraires et d'assurer un véritable respect des droits fondamentaux de chaque individu.

Cire Cledor Ly, membre du collectif de défense de Bassirou Diomaye Faye, appelle ainsi à une remise en

question profonde du système judiciaire sénégalais et à une prise de conscience collective afin de garantir une véritable justice pour tous. Il est essentiel que le pouvoir prenne en considération les attentes légitimes de la population et agisse en conformité avec les principes fondamentaux de l'État de droit.

Il est temps de mettre fin à ces pratiques abusives et de garantir à chaque individu la protection de ses droits. La justice ne doit pas être un jeu manipulé par le pouvoir, mais bien un pilier essentiel de notre société, assurant l'équité et la protection de tous les citoyens.

**Fatou Sissoko**

## CAN/Cote d'Ivoire 2023 : Une première phase éblouissante

Avec 36 matchs pour l'ensemble des six groupes de quatre équipes chacun, la phase de groupes de la can côte d'ivoire 2023 s'est déroulée du 13 au 24 janvier. Après une dizaine de jours d'intenses matchs, le bilan établi donne des statistiques éblouissantes.

**A** l'issue de la première phase de la Can Côte d'Ivoire 2023, ce sont 36 matchs qui ont été disputés par les 24 pays qualifiés. Durant la trentaine d'oppositions, 20 victoires ont été enregistrées contre 16 matchs nuls. Au total, 89 buts ont été marqués dont 9 penaltys sur les 11 accordés contre 2 ratés. Sur les 89 buts inscrits, 3 ont été un CSC (but contre son camp).

Seule équipe à avoir gagné ses 3 premiers matchs, le Sénégal s'est qualifié pour les 8es avec 9 points sur 9 possibles. De son côté, la Guinée équatoriale, surprenante leader du groupe A composé du Nigeria et de la Côte d'Ivoire, a fini cette première étape en étant l'attaque la plus prolifique avec 9 buts marqués. A l'inverse, la Guinée-Bissau, le Mozambique et la Gambie ont chacune encaissé 7 buts.

Auteur de 5 buts en 3 matchs avec un triplé et un doublé, l'Equato-guinéen Emilio Nsue a fini en tête du classement des buteurs. De leur côté, Lamine Camara du Sénégal, Baghdad Bounedjah de l'Algérie, Dala Gelson de l'Angola et Jordan Ayew du Ghana ont aussi réalisé des doublés.

Avec 16 places en jeu pour les 8es de finale, ce sont 8 équipes qui ont été éliminées après la phase de groupe.

Participant à sa 3e Can, la Mauritanie s'est qualifiée pour la première fois en huitièmes de la compétition. Contre l'Algérie, les Mourabitounes ont également obtenu leur premier succès dans la Can après 8 matchs. Champion d'Afrique en titre, c'est aussi la première fois que le Sénégal remporte ses 3 premiers matchs en phase de poules d'une Can avec 8 buts inscrits contre 1 encaissé



Equipe championne 2019, l'Algérie a été éliminée sans la moindre victoire. En rappel, la Caf a indiqué que c'est la 2e Can consécutive que l'Algérie est éliminée dès la phase de groupes et sans aucune victoire. « En 2021, les Fennecs ont compté 1 point et en 2023, deux points ».

Avec ses 5 réalisations, l'Equato-guinéen Emilio Nsue a terminé la phase de groupes en tête du classement. C'est le deuxième joueur à réaliser une telle performance à cette étape de la compétition depuis l'Ivoirien Laurent Pokou (7 buts en 1970). Classé 2e du groupe A, le Nigeria a atteint la phase à élimination directe lors de chacune de ses 15 dernières participations à la Coupe d'Afrique des Nations (soit depuis 1984), plus longue série du genre dans

l'histoire du tournoi. Largement battue (4-0) par la Guinée-équatoriale, la Côte d'Ivoire a subi sa plus large défaite en Coupe d'Afrique des nations. Les Éléphants n'avaient jamais perdu un match de Can sur une marge de 4 buts avant.

Décrite comme l'une des plus belles Can, cette 34e édition a déjà fait plusieurs victimes sur les bancs de touche. En effet, 5 entraîneurs ont quitté leur poste à l'issue de la phase de groupes. Tom Saintfiet en Gambie, Chris Hughton au Ghana, Jalel Kadri avec la Tunisie, Djamel Belmadi en Algérie, Jean-Louis Gasset en Côte d'Ivoire.

**AC.**

MALI TRIBUNE



## Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous disposerez d'une excellente énergie qui vous permettra de venir à bout de tout le travail à abattre, y compris les tâches les moins gratifiantes. Votre motivation et votre bonne volonté sont des atouts très appréciés. Non seulement vous réalisez un travail colossal, mais vous êtes toujours prêt à rendre service. Ces belles qualités professionnelles font de vous une personne centrale si vous travaillez en équipe.



## Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous aspirez à de nouvelles aventures. Mettez-vous en quête de vos aspirations véritables : un changement de cap total est-il nécessaire ? À vous de voir. Regardez les offres d'emploi et restez ouvert aux opportunités. Peut-être qu'une porte s'ouvrira à vous vers un domaine inattendu. Le changement peut faire peur, mais vous en ressortirez gagnant, à la fois personnellement et professionnellement.



## Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Si vous avez traversé des difficultés professionnelles au cours des derniers mois, vous voyez enfin le bout du tunnel. Votre autorité n'est plus contestée, et vous pouvez à nouveau occuper le devant de la scène. Ceux qui attendaient de vous voir échouer seront déçus : vous réussirez remarquablement. N'en faites pas trop et sachez rester humble pour ne pas attirer la convoitise.



## Cancer (21 juin - 21 juillet)

Votre énergie au travail est en baisse, et vous pourriez avoir du mal à vous concentrer. Des distractions et vos soucis personnels peuvent affecter votre productivité. Soyez méthodique pour régler les questions administratives ou matérielles, et débarrassez-vous de certaines tâches routinières qui peuvent vite être chronophages. Vous pourrez profiter du dynamisme de ceux qui vous entourent pour relever tous vos défis.



## Lion (22 juillet - 23 août)

Vous serez confrontés à un dilemme et la communication sera au cœur de vos préoccupations. De nos jours, tout le monde communique, mais peu savent réellement le faire. Il arrive que nous n'écoutions qu'à moitié notre interlocuteur, car, pendant qu'il parle, nous sommes occupés à préparer notre réponse. Pour éviter cela, vous pourriez apprendre à écouter véritablement afin d'éviter tout souci de communication. De nombreux malentendus seraient ainsi évités.



## Vierge (23 août - 23 septembre)

Depuis quelque temps, vous vous ennuyez au travail. Vous finalisez rapidement tout ce qu'on vous demande de faire, et vous vous retrouvez à vous tourner les pouces. Vous pourriez demander à votre hiérarchie de vous confier d'autres tâches, ou alors prêter main-forte à des collègues qui ont besoin d'aide. Sinon, profitez-en pour vous former et apprendre de nouvelles choses, à travers des blogs et des tutoriels par exemple. Internet est une vraie mine d'informations.



## Balance (23 septembre - 22 octobre)

Des informations importantes pourraient vous être confiées par une personne de votre entourage professionnel. Cela pourrait vous offrir l'opportunité d'améliorer l'ambiance au travail et de booster votre confiance en vous. Votre réputation auprès de votre hiérarchie s'en verrait renforcée grâce à votre capacité à instaurer un climat positif autour de vous. Ces répercussions pourraient vous permettre de développer votre carrière.



## Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Votre naturel curieux vous pousse à vouloir apprendre continuellement. C'est le jour idéal pour vous plonger dans l'exploitation de nouvelles idées qui trottent dans votre tête depuis un certain temps. Des personnes de confiance pourraient bien vous aider à les développer. L'optimisme qui vous caractérise vous vaut les louanges de vos proches collaborateurs, qui reconnaissent très volontiers votre force de travail.



## Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

On vous dit souvent, et à juste titre, que vous êtes marié à votre travail. Vous avez du mérite d'être une personne qui prend son métier au sérieux, mais n'oubliez pas qu'il n'y a pas que le travail dans la vie ! Avec un planning aussi chargé, il ne vous reste plus assez de temps pour profiter de votre famille et avoir des loisirs comme faire du sport, aller au cinéma, visiter des musées, etc.



## Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Ces temps-ci, vous avez tendance à vouloir montrer les efforts fournis au travail. Que ce soit lors de réunions formelles avec vos collègues et supérieurs, lors de récapitulatifs via e-mails ou encore lors de moments de pause entre collègues. Pouvoir retranscrire et mettre en avant ce qui a été fait est un véritable atout à conserver. Cependant, tentez de bien doser pour ne pas en faire trop et vous attirer les foudres.



## Verseau (20 janvier - 19 février)

Aujourd'hui, votre journée de travail s'annonce intense. Il sera crucial de gérer votre temps efficacement pour répondre aux exigences de votre travail et ne pas vous laisser déborder. Utilisez des méthodes de gestion du temps pour vous organiser et rester productif. Soyez prêt à vous adapter aux changements. L'agilité et la capacité à vous ajuster aux nouvelles circonstances seront des compétences précieuses.



## Poisson (19 février - 21 mars)

La communication transparente est votre superpouvoir durant cette période. Créez un environnement où les idées circulent librement. Les discussions ouvertes stimuleront des solutions créatives et renforceront les liens avec vos collègues, vos fournisseurs ou vos collaborateurs de manière générale. Soyez attentif aux opportunités qui émergent de ces collaborations fructueuses. Ces dernières pourraient en effet marquer un cap dans votre carrière.



L'information est l'oxygène des temps modernes

# Malikilé

QUOTIDIEN D'INFORMATION GÉNÉRALES, D'ACTUALITÉS ET DE PUBLICITÉS

<p>1273 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Kamena lève le voile!</b></p>	<p>1274 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Les enfants de Badalabougou servis</b></p>	<p>1275 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Le président Cissé reçoit la délégation de la Commission de l'UA</b></p>	<p>1276 <b>Malikilé</b></p> <p><b>La grosse arnaque!</b></p>
<p>1277 <b>Malikilé</b></p> <p><b>242 filles et femmes installées</b></p>	<p>1278 <b>Malikilé</b></p> <p><b>De quoi ont peur les pays de la zone franc?</b></p>	<p>1279 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Moutaga Tall en robe pour défendre l'Islam et le HCIM</b></p>	<p>1280 <b>Malikilé</b></p> <p><b>Les travaux débutent aujourd'hui!</b></p>

Pour tous renseignements, abonnements, reportages, publicités, annonces ... n'hésitez pas, contactez nous au :

# 70 44 22 23